

# E.T.I.R.U.

ETAB. IND. DU RUANDA-URUNDI

A. PASCHAEEL & M. HOLSTERS

S. C. P. R. L.

RUHENGERI

B. P. GOMA

B. C. B. COST. 958

V. REF.

N. REF. MH/JHP.-

OBJET: Avis Public n°1948.-

RUHENGERI, le 3 mars 1948.-

Monsieur ANTONISSEN.-

Administrateur Territorial

RUHENGERI.-

RUHENGERI



22585

Monsieur l'Administrateur,

Je viens de recevoir l'Avis au Public n°1948 concernant la constitution du comité de répartition de vivres.-

Comme je n'ai pas été consulté à ce sujet il m'est impossible de donner mon approbation.-

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma haute considération.-

M. Holsters.-

# SEDEC

Société Anonyme au Capital de 50,000,000 de Francs



Partout au Congo

Monsieur l'Administrateur Territorial

De et A

Ruhengeri.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de venir très respectueusement auprès de votre Autorité, vous faire savoir que; nous avons signés dans le courant du mois de Février 1948, un avis concernant l'ordonnance administrative pour la répartition ve Vivres indigènes dans diverses Territoires.-

Vous ~~vaez~~ avez invité tous les commerçants de Ruhengeri, à se réunir en vue de choisir ~~très~~ trois représentants pour leurs représenter pour ce fait dans la répartition de vivres dans votre Territoire.

Une Commission ayant été réunie ces derniers jours et ayant choisi trois représentants. -

Pour ce fait, nous vous faisons remarquer que ,nous ne pouvons pas ~~dans~~ dans la mesure donner notre accord vue que nous n'avons pas été invités dans cette réunion./.

Veuliez agréer Monsieur l'Administrateur, l'assurance de

# SEDEC

Société Anonyme au Capital de 50,000,000 de Francs



Partout au Congo

(Suite)

notre considération très distinguée./.

Le Gérant du Comptoir de Ruhengeri.

E. J.M. Fouda